

Députés de la commission LIBE au Liban: pour régler la crise, le financement à lui seul ne suffit pas, de meilleurs outils de réinstallation sont nécessaires.

Avec près d'1,5 millions de Syriens s'étant réfugiés au Liban depuis le début de la guerre en Syrie, la situation du pays est clairement intenable et une aide substantielle est nécessaire pour éviter un effondrement total, non seulement en termes d'assistance financière, mais aussi par le biais d'outils de réinstallation plus efficaces, a expliqué le président de la commission des libertés civiles Claude Moraes, à la tête cette semaine d'une délégation à Beyrouth.

Le Liban est actuellement le pays accueillant le plus de réfugiés per capita au monde, près d'un habitant sur quatre sur son territoire est un réfugié. Dans ce contexte, une délégation constituée de sept députés de la commission des libertés civiles s'est rendue au Liban cette semaine pour étudier la situation des réfugiés sur place.

Pour Claude Moraes (S&D, UK), « il est clair que le Liban atteint un seuil de saturation. Des infrastructures indispensables dans tout le pays, notamment éducatives et sanitaires, sont profondément affectées par le flux de réfugiés, ce qui veut dire que ce n'est pas uniquement une crise des réfugiés, mais une crise qui affecte le pays dans son ensemble et qui pourrait rapidement s'aggraver. Le Liban a de loin surpassé les efforts du reste de l'UE dans sa réponse à la crise et s'en est remarquablement bien sorti dans des circonstances très difficiles. L'aide humanitaire de l'UE et des autres États est plus que nécessaire pour soulager la pression sans précédent que le pays éprouve. »

« La pauvreté des réfugiés syriens est alarmante et des politiques efficaces en matière d'éducation et de santé sont plus nécessaires que jamais », a ajouté le président sur l'expérience de la délégation. « Ils vivent dans des conditions lamentables, dans des appartements surpeuplés, partagés entre plusieurs failles afin de pouvoir payer le loyer, ou même dans des parkings, sans eau, sans toilettes ou électricité. L'existence d'une taxe de 200\$ sur les permis de résidence ferait partie des raisons pour laquelle beaucoup de réfugiés sont en situation illégale dans le pays, ce qui les expose à l'exploitation sur le marché du travail entre autres. »

« Les conditions sont également difficiles pour les Palestiniens qui subissent des restrictions quant à l'accès au marché du travail, ce qui les rend dépendants des services fournis par l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), a-t-il ajouté.

« L'aide humanitaire seule ne peut pas régler la situation ; il faut des solutions politiques pour mettre un terme au conflit et réduire par conséquent la pression qui pèse sur le pays. Cependant, nous ne considérons pas le retour des Syriens dans des zones sûres au sein de la Syrie comme une solution sans danger pour le moment, et nous sommes très préoccupés par le fait que des réfugiés pourraient perdre la vie si cela devait se produire », a expliqué le président.

« Les États membres doivent assumer de manière urgente leurs responsabilités en termes d'aide humanitaire et nous devons assurer une distribution meilleure et plus équilibrée au sein des pays européens. Dans les mois à venir, la commission des libertés civiles s'assurera que le fonctionnement du système de réinstallation soit optimisé pour adopter des outils législatifs qui fonctionnent et contribuent à soulager la pression démographique sur des pays tels que le Liban et prévenir la déstabilisation ultérieure de la région » a conclu Claude Moraes.

Contexte

Les sept membres de la commission des libertés civiles ont visité le Liban du 19 au 22 septembre pour étudier la situation des réfugiés sur place, pour les Syriens estimés à 1,5 millions qui sont arrivés du Liban depuis le début de la guerre en Syrie, tout comme pour les 300 000 à 400 000 Palestiniens qui sont réfugiés dans le pays depuis des décennies. Les conclusions de la mission alimenteront le travail en cours de la commission, en particulier quant au nouveau cadre européen de réinstallation (proposition législative présentée par la Commission européenne le 13 juillet), la relocalisation ainsi que la refonte globale des politiques d'asile européennes, dont les règles de Dublin.

En savoir plus

[Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures](#)

[Claude Moraes \(S&D, UK\), président de la commission des libertés civiles et chef de délégation](#)

[Communiqué de presse annonçant la délégation](#)


[Cadre de réinstallation à l'échelle de l'UE](#)


[Storify](#)


Contacts

Rikke ULDALL

Attachée de presse

 (+32) 2 28 42976 (BXL)

 (+33) 3 881 72033 (STR)

 (+32) 498 98 32 57

 [@EP_Justice](https://twitter.com/EP_Justice)

 rikke.uldall@europarl.europa.eu
